



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

Journal des débats

**de la Commission permanente
des relations avec les citoyens**

Le lundi 2 juin 2014 — Vol. 44 N° 1

Élection à la présidence et à la vice-présidence

**Président de l'Assemblée nationale :
M. Jacques Chagnon**

QUÉBEC

Abonnement annuel (TPS et TVQ en sus):

Débats de l'Assemblée	145,00 \$
Débats de toutes les commissions parlementaires	500,00 \$
Pour une commission parlementaire en particulier	100,00 \$
Index (une session, Assemblée et commissions)	30,00 \$

Achat à l'unité: prix variable selon le nombre de pages.

Règlement par chèque à l'ordre du ministre des Finances et adressé comme suit:

Assemblée nationale du Québec
Direction de la gestion immobilière et des ressources matérielles
1020, rue des Parlementaires, bureau RC.85
Québec (Québec)
G1A 1A3

Téléphone: 418 643-2754
Télécopieur: 418 643-8826

Consultation des travaux parlementaires de l'Assemblée ou des commissions parlementaires dans Internet à l'adresse suivante:
www.assnat.qc.ca

Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec
ISSN 0823-0102

Commission permanente des relations avec les citoyens

Le lundi 2 juin 2014 — Vol. 44 N° 1

Table des matières

Élection du président, M. Marc Picard	1
Élection de la vice-présidente, Mme Marguerite Blais	2

Intervenants

M. Jacques Chagnon, président de l'Assemblée
M. Marc Picard, président de la commission

M. Éric Caire
Mme Filomena Rotiroti
Mme Marguerite Blais

Le lundi 2 juin 2014 — Vol. 44 N° 1

Élection à la présidence et à la vice-présidence

(Quinze heures quarante-deux minutes)

Le Président (M. Chagnon) : ...que je m'étais profondément ennuyé, alors je suis revenu. Je suis revenu pour constater le quorum, d'abord, et je déclare la séance de la Commission des relations avec les citoyens ouverte.

La commission est réunie afin de procéder à l'élection à la présidence et à la vice-présidence de la commission.

Conformément à l'article 127 du règlement, la Commission de l'Assemblée nationale a décidé que la présidence de cette commission revenait à un membre du deuxième groupe d'opposition et que la vice-présidence revenait à un membre du groupe parlementaire formant le gouvernement. Je vous rappelle que le président et le vice-président de chaque commission sont élus à la majorité des membres de chaque groupe parlementaire.

Élection du président, M. Marc Picard

Je suis prêt à recevoir les propositions pour le poste de président.

Une voix : Je propose que le député des Chutes-de-la-Chaudière soit élu président de la Commission des relations avec les citoyens.

Le Président (M. Chagnon) : Vous êtes certaine?

Une voix : Oui.

Le Président (M. Chagnon) : Vous êtes sûre?

Une voix : Sûre, sûre.

Le Président (M. Chagnon) : Puis, vous, M. le député de Chutes-de-la-Chaudière, est-ce que vous doutez?

M. Picard : Ça va être un plaisir de faire cette fonction.

Le Président (M. Chagnon) : Bon. Alors, est-ce que, de la part du groupe parlementaire formant le gouvernement, cette proposition est adoptée?

Des voix : Adopté.

Le Président (M. Chagnon) : Est-ce que, de la part du groupe parlementaire formant l'opposition officielle, cette proposition est adoptée?

Des voix : Adopté.

Le Président (M. Chagnon) : Est-ce que, de la part du deuxième groupe d'opposition, cette proposition est adoptée? Un doute, hein?

Une voix : ...

Le Président (M. Chagnon) : Bon, est-ce qu'on peut passer à un vote secret?

Des voix : ...

Une voix : Oui, oui, oui.

M. Caire : ...

Le Président (M. Chagnon) : Vous dites oui? Ah bon! Enfin, O.K. Alors, plus sérieusement, je déclare donc M. le député de Chutes-de-la-Chaudière président de la Commission des relations avec les citoyens et je le félicite et l'invite à prendre ma place, c'est le cas de le dire, à la présidence de la commission.

Élection de la vice-présidente, Mme Marguerite Blais

Le Président (M. Picard) : Je suis maintenant prêt à recevoir les propositions pour le poste de vice-président.

Mme Rotiroti : M. le Président, conformément à l'article 134 de notre règlement, je propose que la députée de Saint-Henri—Sainte-Anne soit élue vice-présidente de la Commission des relations avec les citoyens.

Le Président (M. Picard) : Mme la députée de Saint-Henri—Sainte-Anne, est-ce que vous acceptez?

Mme Blais : Oui, M. le Président. Siéger avec vous, c'est un honneur.

Le Président (M. Picard) : Merci, Mme la députée. Est-ce que, de la part du groupe parlementaire formant le gouvernement, cette proposition est adoptée?

Des voix : Adopté.

Le Président (M. Picard) : Adopté. Est-ce que, de la part du groupe parlementaire formant l'opposition officielle, cette proposition est adoptée?

Des voix : Adopté.

Le Président (M. Picard) : Adopté. Et est-ce que, de la part du deuxième groupe d'opposition, cette proposition est adoptée?

Des voix : Adopté.

Le Président (M. Picard) : Adopté. Je déclare donc la députée de Saint-Henri—Sainte-Anne élue vice-présidente de la Commission des relations avec les citoyens. Félicitations!

Je lève ainsi la séance. Et la commission, ayant accompli son mandat, ajourne ses travaux sine die.

(Fin de la séance à 15 h 45)